POLAS, ANNA—Taxe de 1880, montant à....$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Aubry, O'Reilly et Prieur, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 906 et 907; le dit lot No. 22 mesure 26 pieds de face à la rue Roman sur 136 pieds de profondeur.

POPULUS, LOUIS — Taxe de 1880, montant à....45c
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs Elysées, Joséphine et Célestine, désignée comme une partie du lot No. 18 de l'ilet No. 914; la dite partie du lot No. 18 mesure 15 pieds de face à la rue Marigny sur 127 pieds de profondeur.

PORTER, A. N.—Taxe de 1880, montant à....60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Habana, Wisner, Industrie et Agriculture, désignés comme deux lots de l'ilet No. 1734.

POWELL, ROB. H. — Taxe de 1880, montant à....$3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une propriété faisant face au Chemin de Gentilly, profondeur vers le Lac.

PRENTISS, RICHARD — Taxe de 1880, montant à....$1 60
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gordon, Adams, Chartres et Royale, désigné comme un triangle de l'ilet No. 111.

POINCY, PAUL—Taxe de 1880, montant à....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bonaparte, Clouet, Montégut et St. Claude, désigné comme lot No. 4 de l'ilet Nos. [illegible]; le dit lot No. 4 mesure 60 pieds de face à la rue Bonaparte sur [illegible] pieds de profondeur.

POOLE, Vve JNO. — Taxe de 1880, montant à....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Musique, Washington, Urquhart et Villeré, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 816; le dit lot No. 16 mesure 16 pieds de face à la rue Musique sur 100 pieds de profondeur.

PONS, J. — Taxe de 1880, montant à ..$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St. Ferdinand, Press et Robertson, désignés comme lots Nos. 24 et 25 de l'ilet No. 6??; les dits lots Nos. 24 et 25 mesurent 60 pieds de face à la rue Claiborne sur 170 pieds de profondeur.

POTIER, EUGENE — Taxe de 1880, montant à....5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Force, Press et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1222.

POTTER, JASTRAM — Taxe de 1880, montant à....45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une propriété dans la terre de prairie, en face du Chemin de Gentilly, entre Gentilly et le lac.

POST, Mme B. F. — Taxe de 1880, montant à....$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Lepage, Broad et Septième, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1520; le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

PURROW, Vve A. — Taxe de 1880, montant à....60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Force, St. Antoine et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1206; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Bagatelle et Force et mesure 31 pieds de face à la rue Bagatelle sur 125 pieds de profondeur.

PUISSEGUR, JEAN SIMON —Taxe de 1880, montant à....45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Duels, St. Antoine, Bagatelle et Hope, désignés comme deux lots de l'ilet No. 1546; les dits deux lots mesurent 53 pieds de face à la rue Duels sur 150 pieds de profondeur.

PUISSON, W. H. — Taxe de 1880, montant à....$2 40
Cinq certaines portions de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignées comme cinq portions de terre sur la partie inférieure du Bayou St. Jean, entre le Bayou St. Jean et les Champs Elysées; la première portion mesure 270 pieds de face au Bayou St. Jean sur 235 pieds de profondeur; la seconde portion mesure 270 pieds de face au Bayou St. Jean sur 518 pieds de profondeur; la troisième portion mesure 270 pieds de face au Bayou St. Jean sur 502 pieds de profondeur; la quatrième portion mesure 220 pieds de face au Bayou St. Jean sur 481 pieds de profondeur; la cinquième portion mesure 220 pieds de face au Bayou St. Jean sur 420 pieds de profondeur.

PUDDY, M. A. — Taxe de 1880, montant à....$6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Montégut, Peters et Decatur, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 13 et 20; le dit lot No. 20 mesure 22 pieds 6 pouces de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 56 pieds d'un côté et 100 pieds de l'autre côté.

PUELLET, ADOLPH—Taxe de 1880, montant à....$1 80
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lesseps, France, Villeré et Robertson, désignés comme huit lots de l'ilet No. 6??.

PRUDHOMME, LOUIS — Taxe de 1880, montant à....$6 60
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Espagne, Joséphine et Célestine, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 916.

PRUDHOMME, LOUIS —Taxe de 1880, montant à....$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Musique, Arts, Joséphine et Célestine, désigné comme l'ilet No. 919.

QUIN, E.—Taxe de 1880, montant à....8c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peintres, Arts, Lot et la Promenade Florida, désigné comme l'ilet No. 1492; le dit ilet No. 1492 mesure 360 pieds sur 329 pieds.

RAMONHEAU, P. J. et G. H. — Taxe de 1880, montant à....$15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Esplanade, François et Decatur, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 5; le dit lot No. 17 mesure 35 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 81 pieds d'un coté et 54 pieds de l'autre coté.

RABOIN, PALMYRE et LOUISA MOORE—Taxe de 1880, montant à....$1 85
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Aubry, O'Reilly, Roman et Prieur, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 906 et 907; le dit lot No. 24 mesure 26 pieds de face à la rue Aubry sur 109 pieds de profondeur d'un coté et 56 pieds de l'autre coté.

RASH, Mlle ANNA—Taxe de 1880, montant à....$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Génie et Libéral, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 1666; le dit lot No. 10 mesure [illegible] pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur.

RAPHAEL, PIERRE — Taxe de 1880, montant à....30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Force, Marigny, Champs-Elysées et Libéral, désignée comme une portion de l'ilet No. 1172; la dite portion mesure 36 pieds de face à la rue Force sur 180 pieds de profondeur.

RAYMOND, CHAS. G. — Taxe de 1880, montant à....$1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Antonia, Force et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1204; la dite portion de terre mesure 126 pieds de face à la rue St. Bernard sur 156 pieds de profondeur.

RAMOCHE, VEUVE JOS.—Taxe de 1880, montant à....30c
Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue de Londres, les rues Habana, Seré et Beauregard, désigné comme un demi de l'ilet No. 2477.

RANKIN, L.—Taxe de 1880, montant à....$1 20
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Génois, Fish, Première et Esplanade, désignés comme lots Nos. 1, 2, 15, 16, 20 et 21.

RAMAL, P.—Taxe de 1880, montant à....30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, France, Lesseps et Marais, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 413; les dits lots Nos. 1 et 2 forment l'encoignure des rues St. Claude et France et mesurent 56 pieds de face à la rue St. Claude sur 120 pieds de profondeur.

RAQUET, J.—Taxe de 1880, montant à....$1 20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues France, Marais, Massant et Urquhart, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 471; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 forment l'encoignure des rues France et Marais et mesurent 90 pieds de face à la rue France sur 106 pieds de profondeur.

RAGHAU, LOUISE L. — Taxe de 1880, montant à....$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Louisa, Clouet et Urquhart, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 12 mesure 60 pieds de face à la rue Marais sur [illegible] pieds de profondeur.

RANDOLPH, GEO. W. — Taxe de 1880, montant à....$1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gordon, Monroe, Prosper et Claiborne, désignés comme lots Nos. 2 et 21 de l'ilet No. 709; les dits lots Nos. 2 et 21 mesurent 30 pieds de face à la rue Gordon sur 111 pieds de profondeur.

RAMER, A. R.—Taxe de 1880, montant à....45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Port, St. Ferdinand, Joséphine et Célestine, désignée comme une portion de l'ilet No. 924.

RAYMOND, Mme PIERRE—Taxe de 1880, montant à....$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Aubry, l'Avenue St. Bernard et les rues D'Abadie, Miro et Tonti, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 1183; le dit lot No. 14 forme l'encoignure de la rue Aubry et l'Avenue St. Bernard et mesure 36 pieds de face à la rue Aubry sur 125 pieds de profondeur d'un coté et 141 pieds de l'autre coté.

RELPH, Mme FORRESTER—Taxe de 1880, montant à....$3 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Marais et Urquhart, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 4?5; le dit lot No. 5 mesure 16 pieds de face à la rue Français sur 64 pieds de profondeur.

REILY, Mme CATHERINE — Taxe de 1880, montant à....$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Antonia, St. Bernard et Villeré, désigné comme lot No. 18 de l'ilet Nos. 623 et 624; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Robertson sur 120 pieds de profondeur.

RIEDACHER, Mme ELISA — Taxe de 1880, montant à....$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Français, Joséphine et Célestine, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 912; le dit lot No. 5 mesure 42 pieds de face à la rue Français sur 128 pieds de profondeur.

REY, LOUIS—Taxe de 1880, montant à....$1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Habana, Génie, l'Avenue Londres et la rue Libéral, désignée comme une portion de l'ilet [illegible]; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Habana et Génie.

REMPP, JACOB—Taxe de 1880, montant à....
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Force et Libéral, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 1174; le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Français, sur [illegible] pieds de profondeur.

REMPP, Mme PETER — Taxe de 1880, montant à....
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Force et Libéral, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 1174; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Français sur 127 pieds de profondeur.

REMPP, Mme PETER—Taxe de 1880, montant à....
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Force, Union, Français et Libéral, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 1174; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Force sur [illegible] pieds de profondeur.

REDON, SUC. de C— Taxe de 1880, montant à....$1 2?
Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Vertus, Marigny et Force, désignés comme 14 lots de l'ilet No. 1213; les dits 14 lots forment l'encoignure des rues Mandeville et Vertus.

RENEHART, JAMES—Taxe de 1880, montant à....30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magistrat, St. Bernard, Nouvelle-Orléans et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1334; la dite portion de terre mesure 36 pieds de face à la rue Magistrat sur 144 pieds de profondeur.

REPOL, JOSE—Taxe de 1880, montant à....$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme une propriété faisant face à la partie inférieure du Bayou St. Jean, entre le Bayou St. Jean et les Champs-Elysées.

REUBENS, LOUISA et CONRAD — Taxe de 1880, montant à....$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Massant, Chartres et France, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 32; le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Peters sur 150 pieds de profondeur.

REED, FRAZIER — Taxe de 1880, montant à....$1 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tricou, Delery, Royale et Dauphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 206; la dite portion mesure 54 pieds de face à la rue Tricou sur 117 pieds de profondeur.

REUBENS, FRED, ELIZA et M.—Taxe de 1880, montant à....$3 60
Un certain ilet (irrégulier) de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Gordon, Adams, Bourgogne et Dauphine, désigné comme ilet (irrégulier) No. 219; le dit ilet (irrégulier) No. 219 mesure 114 pieds sur 312 pieds.

REES, JOHN— Taxe de 1880, montant à....45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gordon, [illegible], Claiborne et Prosper, désignés comme lots Nos. 26 et 27 de l'ilet No. 709; les dits lots Nos. 26 et 27 mesurent 30 pieds de face à la rue Gordon sur 111 pieds de profondeur.

REY, Mme L. B. — Taxe de 1880, montant à....60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Port, St. Ferdinand, Joséphine et Célestine, désignée comme une portion de l'ilet No. 924.

REIS, MICHAEL — Taxe de 1880, montant à....15c
Cinq certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Adams à Hancock, Force et Vertus, désignés comme les ilets Nos. 1257 à 1261; les dits ilets Nos. 1257 à 1261 mesurent, chaque, [illegible] pieds.

REIS, MICHAEL —Taxe de 1880, montant à....15c
Cinq certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock à Adams, Magistrat et Vertus, désignés comme les ilets Nos. 1275 à 1279, les dits ilets Nos. 1275 à 1279 mesurent, chaque, 312 pieds sur 336 pieds.

REIS, MICHAEL — Taxe de 1880, montant à....10c
Quatre certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock à William, Lot et la Promenade Florida, désigné comme les ilets Nos. 1445 à 1448; les dits ilets Nos. 1445 à 1448 mesurent, chaque, 312 pieds sur 335 pieds.

REIS, MICHAEL, — Taxe de 1880, montant à....5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues William, Adams, Lot et la Promenade Florida, désigné comme l'ilet No. 1449; le dit ilet No. 1449 mesure 1?0 pieds sur 321 pieds et 330 pieds sur 335 pieds.

REIDER, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à....5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Elmire, Désiré, Industrie et Agriculture, désigné comme l'ilet No. 1692.

REISLER, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à....5c
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Elmire, Désiré, Abondance et Agriculture, désigné comme l'ilet No. 1617.

RIGEAUX, Mme M. P. — Taxe de 1880, montant à....$6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Laharpe, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 626; le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Columbus sur 128 pieds de profondeur.

RIGEAUX, MARIE P. — Taxe de 1880, montant à....$6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les Robertson, Columbus, Villeré et Kerlerec, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 627; le dit lot No. 12 mesure 64 de face à la rue Robertson sur 128 pieds de profondeur.

RICHOUX, EUGENE—Taxe de 1880, montant à....$1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs-Elysées, Libéral et Force, désignée comme une portion de l'ilet No. 1172; la dite portion de terre mesure 192 pieds de face à la rue Marigny sur 100 pieds de profondeur.

RIVEREAU, JACQUES — Taxe de 1880, montant à....60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Magistrat, Champs-Elysées et Vertus, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. 1322; les dits lots Nos. 21 et 22 forment l'encoignure des rues Français et Magistrat et mesurent 64 pieds de face à la rue Français sur 116 pieds de profondeur.

RIGHTOR, N. HENRY—Taxe de 1880, montant à....$3 60
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Allée Rousselin et les rues O'Reilly, Aubry et Dorgenois, désignés comme lots Nos. 5 à 10 de l'ilet No. 1363; les dits lots Nos. 5 à 10 forment l'encoignure de l'Allée Rousselin et la rue O'Reilly et mesurent 180 pieds 6 pouces de face à l'Allée Rousselin sur 104 pieds 11 pouces de profondeur.

RIVA[illegible] — Taxe de 1880, montant à....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Antonia, Villeré et Urquhart, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 505 et 506; le dit lot No. 3 mesure 42 pieds de face à la rue St. Bernard sur 120 pieds de profondeur.

RIGHTOR, N. HENRY—Taxe de 1880, montant à....$4 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Aubry, Dorgenois, l'Allée Rousselin et la rue O'Reilly, désignée comme une portion de l'ilet No. 1363; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Aubry et Dorgenois et mesure 126 pieds de face à la rue Aubry sur 106 pieds de profondeur.

RIGHTOR, N. HENRY—Taxe de 1880, montant à....$3 60
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, O'Reilly, Allée Rousselin et la rue Aubry, désignés comme lots Nos. 11 à 16 de l'ilet No. 1363; les dits lots Nos. 11 à 16 forment l'encoignure des rues Dorgenois et O'Reilly et mesurent 180 pieds 6 pouces de face à la rue Dorgenois sur 104 pieds 11 pouces de profondeur.

RIDEAU, J. M.—Taxe de 1880, montant à....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lot, Marigny, Champs-Elysées et Hope, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 1498; le dit lot No. 6 mesure 64 pieds de face à la rue Lot sur 128 pieds de profondeur.

RIEFFEL, ALPHONSE — Taxe de 1880, montant à....45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, D'Abadie, White et Dupré, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1583; le dit lot No. 5 mesure 12 pieds de face à la rue Onzaga sur 70 pieds de profondeur.

R[illegible]FORD, JOS.—Taxe de 1880, montant à....50c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Brutus, Union et Clouet, désignée comme une portion de l'ilet No. 3450; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Bagatelle et Brutus et mesure 120 pieds de face à la rue Bagatelle sur [illegible] pieds de profondeur.

RIDEAU, SUC. de—Taxe de 1880, montant à....$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Tricou, Delaronde et Chartres, désignés comme lots Nos. 18 et 19 de l'ilet No. 80; les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent 60 pieds de face à la rue Hancock sur 106 pieds de profondeur.

RIENO, WM.—Taxe de 1880, montant à....$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Espagne, Royale et Dauphine, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 164; le dit lot No. 12 mesure 31 pieds de face à la rue Washington sur 155 pieds de profondeur.

RIVEREAU, P. L.—Taxe de 1880, montant à....$1 50
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lesseps, Marais, France et St. Claude, désignés comme lots Nos. 10 à 14 de l'ilet No. 413; les lots Nos. 10 à 13 mesurent 117 pieds de face à la rue Lesseps, traversant à la rue Marais, sur 106 pieds de profondeur; le lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Marais sur 117 pieds de profondeur.

ROZIER, Mlle E. B.—Taxe de 1880, montant à....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 376; le dit lot No. 2 mesure 27 pieds de face à la rue Bagatelle sur 145 pieds de profondeur.

RITTER, GEORGE—Taxe de 1880, montant à....60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Féliciana, Clouet, Claiborne et Robertson, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 62 pieds de face à la rue Féliciana sur 102 pieds de profondeur.

RICHTER, DOMINIQUE—Taxe de 1880, montant à....60c
Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bastion, Adams, Claiborne et Prosper, désigné comme un demi de l'ilet No. 702.

RIES, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à....10c
Quatre certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock à Adams, Libéral et Force, désignés comme ilets Nos. 1121 à 1124; les dits ilets Nos. 1121 à 1124 mesurent, chaque, 312 pieds sur 336 pieds.

RIES, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à....15c
Cinq certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Adams à Hancock, Magistrat et Loi, désignés comme ilets Nos. 14?? à 14??.

RICHARD, JOHN—Taxe de 1880, montant à....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Piété, Désiré et Urquhart, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 479; le dit lot No. 22 mesure 35 pieds de face à la rue Marais sur 171 pieds de profondeur.

RIVED, CHAS. LORRENS—Taxe de 1880, montant à....90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Mandeville, Espagne et Robertson, désigné comme lot No. 11 de l'ilet 643; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 113 pieds de profondeur.

ROLLINGS, L.— Taxe de 1880, montant à....$6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, St. Bernard, Marais et St. Claude, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 384; le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Antonia sur 118 pieds de profondeur.

ROUX, Vve PIERRE—Taxe de 1880, montant à....$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, St. Bernard, Antonia et Villeré, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 505 et 506; le dit lot No. 22 mesure 32 pieds de face à la rue Urquhart sur 128 pieds de profondeur.

RODRIGUEZ, THOS.—Taxe de 1880, montant à....$3 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Antonia, St. Antoine et Villeré, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 622; le dit lot No. 13 mesure 32 pieds de face à la rue Robertson sur 100 pieds de profondeur.

ROUZAN, MARTIN—Taxe de 1880, montant à....$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 641; le dit lot No. 12 mesure 28 pieds de face à la rue Mandeville sur 126 pieds de profondeur.

ROUX, J. G.—Taxe de 1880, montant à....$6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Columbus, Laharpe et Dorgenois, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 769; le dit lot No. 21 mesure 31 pieds de face à la rue Roman sur 102 pieds de profondeur.

ROSELIUS, SUC. CHRISTIAN — Taxe de 1880, montant à....60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs Elysées, Célestine et Génie, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 1025; la dite portion de terre mesure 27 pieds de face à la rue Français sur 128 pieds de profondeur.

ROYAL, [illegible]—Taxe de 1880, montant à....$6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues D'Abadie, Miro, St. Bernard et Galvez, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues D'Abadie et Miro et mesure 29 pieds de face à la rue D'Abadie sur 96 pieds de profondeur.

ROY, P. B.—Taxe de 1880, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Génie et Libéral, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1667; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Français sur 120 pieds de profondeur.

ROUEDE, J. PIERRE—Taxe de 1880, montant à....$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs Elysées, Force et Libéral, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 1173, le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Français sur 100 pieds de profondeur.

ROACH, EUGENE — Taxe de 1880, montant à....$3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Laharpe, Rocheblave et Dorgenois, désignée comme une portion de l'ilet No. 1344, la dite portion de terre mesure 51 pieds de face à la rue Columbus sur 52 pieds de profondeur.

RONANET, JOSEPH— Taxe de 1880, montant à....45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par l'Allée Rousselin, les rues Lapeyrouse, Onzaga et Dorgenois, désignée comme une portion de l'ilet No. 1356, la dite portion de terre mesure 30 pieds de face à l'Allée Rousselin sur 125 pieds de profondeur.

ROUYER, R. R.—Taxe de 1880, montant à....$3 00
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Lot et Magistrat, désignés comme douze lots de l'ilet No. 1375.

ROTH, ELIZE — Taxe de 1880, montant à....$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Lot, St. Bernard et Hope, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 1504; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Orléans et Lot et mesure 12? pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur [illegible] pieds de profondeur.

ROBERT, T. C. — Taxe de 1880, montant à....$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hope, Warsaw, Bruxelles et Broad, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 1508, le dit lot No. 14 mesure 120 pieds de face à la rue Hope sur 120 pieds de profondeur.

ROY, SUCCESSION J. B.— Taxe de 1880, montant à....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, la rue Esplanade, la Route St. Jean et la rue Lepage, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 1524 à 1529; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face au Chemin de Gentilly sur 10? pieds de profondeur.

ROTHKAMUR, SUC. de FREDERICK— Taxe de 1880, montant à....$3 00
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Castiglione, l'Avenue St. Bernard, les rues White et Dupré, désigné comme treize lots de terre de l'ilet No. 1537.

ROUSSEAU, SUC. P. A.— Taxe de 1880, montant à....30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Antonia, Duels et Industrie, désignés comme deux lots de l'ilet No. 1584; les dits deux lots de terre mesurent 80 pieds de face à la rue St. Antoine sur 128 pieds de profondeur.

ROYER, SUC, PIERRE — Taxe de 1880, montant à....$1 [illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, le Canal Marigny et la rue Duels, désignée comme une portion de l'ilet No. 158?; la dite portion mesure 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur.

ROBERT, GUILLAUME — Taxe de 1880, montant à....$1 80
Deux certains lots (encoignures) de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, St. Bernard, Industrie et Agriculture, désignés comme deux encoignures de l'ilet No. 1720; les dites encoignures mesurent 320 pieds sur 318 pieds.

ROBERT, Mme St. MARC—Taxe de 1880, montant à....$1 [illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre dans les limites Fortin, comprenant les ilets Nos. 1726 à 1770, borné par les rues Fortin, Esplanade, le Chemin de Gentilly et le Bayou St Jean; la dite portion mesure 30 pieds de face à la rue Fortin sur 124 pieds de profondeur.

ROLLE, VEUVE CLAUDE — Taxe de 1880, montant à....$12 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une propriété sur le Chemin de Gentilly; la dite portion mesure 265 pieds de face au Chemin de Gentilly sur 205 pieds de profondeur vers le Lac.

ROBINSON, F. — Taxe de 1880, montant à....$1 80
Cinq certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété faisant face au Chemin de Gentilly, profondeur vers le Lac.

ROBERT, A.—Taxe de 1880, montant à....60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Champs Elysées, le Chemin de Gentilly, les rues Marigny, Mandeville, Pélopidas et Livingston, désignée comme une portion de l'ilet No. 2?01 et 2030.

ROSVALLY, DR. M. S. — Taxe de 1880, montant à....90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, François, Champs-Elysées et Virginius, désignée comme une portion de l'ilet No. 32??; la dite portion mesure 134 pieds face à la rue Léonidas sur 160 pieds de profondeur.

ROCHON, MAURICE—Taxe de 1880, montant à....$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur la partie inférieure du Bayou St. Jean, désigné comme lot No. 16; le dit lot No. 16 mesure 32 pieds de face au Bayou St. Jean sur 120 pieds de profondeur.

ROUX, Mme JULES P. — Taxe de 1880, montant à....30c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur la partie inférieure du Bayou St. Jean, désigné comme lot No. 25; le dit lot No. 25 mesure 60 pieds de face au Bayou St. Jean sur 128 pieds de profondeur.

ROUX, Mme JULES P.—Taxe de 1880, montant à....60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre sur la rue Columbia, propriété faisant face au Bayou St. Jean, entre le Bayou St. Jean et la rue Champs-Elysées; la dite portion mesure 21? pieds sur 1?0 pieds.

RHODES, Mineurs J.—Taxe de 1880, montant à....$2 10
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Congrès, Indépendance et St. Claude, désignés comme lots Nos. 8 à 13 de l'ilet No. 407; les dits lots Nos. 8 à 13 mesurent 197 pieds de face à la rue Marais sur 180 pieds de profondeur.

ROWALD, CHARLES No. 2—Taxe de 1880, montant à....$1 35
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gamery, Lizardi, Marais et Urquhart, désignés comme 9 lots de l'ilet No. 457.

ROBERT, EUGENIE—Taxe de 1880, montant à....$9 00
Soixante-un certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Marais au Bois, les rues Lizardi et Egana, désignés comme 61 lots de l'ilet No. 549 B.

ROBINSON, JOHN — Taxe de 1880, montant à....90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Désirée, Elmire, Robertson et Claiborne, désignés comme lots Nos. 22 à 24 de l'ilet No. 657, les dits lots Nos. 22 à 24 mesurent 85 pieds de face à la rue Désirée sur 120 pieds de profondeur.

ROSENBURG, BENJAMIN — Taxe de 1880, montant à....
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Jeanne, Barthélemy et Prosper, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 725; les dits lots Nos. 14 et 15 forment l'encoignure des rues Claiborne et Jeanne et mesurent 60 pieds de face à la rue Claiborne sur 134 pieds de profondeur.

ROSENBURG, BENJAMIN — Taxe de 1880, montant à....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Prosper, Barthélemy et Claiborne, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 725; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Jeanne et Prosper et mesure 279 pieds de face à la rue Jeanne sur 119 pieds de profondeur.

RODRIGAS, M. E.—Taxe de 1880, montant à....$? 65
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Arts, Peintres, Prosper et Claiborne, désignés comme lots Nos. 2 et 15 de l'ilet No. 741, les dits lots Nos. 2 et 15 mesurent 116 pieds de face à la rue Arts sur 129 pieds de profondeur.

RHODES, Vve WM.—Taxe de 1880, montant à....$1 20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prosper, Lesseps, Pologne et Solidelle, désignés comme lots Nos. 3 à 5 de l'ilet No. 800, les dits lots Nos. 3 à 5 mesurent 277 pieds de face à la rue Prosper sur 124 pieds de profondeur.

ROUQUETTE, ARMAND—Taxe de 1880, montant à....15c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Lafayette, Joséphine et Célestine, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 922; le dit lot No. 3 forme l'encoignure des rues Franklin et Lafayette et mesure 30 pieds de face à la rue Franklin sur 80 pieds de profondeur; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Franklin sur 91 pieds de profondeur.

ROBERT, P. J. et G. BRAUGHN—Taxe de 1880, montant à....45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Féliciana, Montégut, Joséphine et Célestine, désignée comme une portion de l'ilet No. 927; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur.

RICHOU, N—Taxe de 1880, montant à....60c
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Célestine, Joséphine et Piété, désignés comme lots Nos. 14 à 21 de l'ilet No. 930, les dits lots Nos. 14 à 21 forment l'encoignure des rues Louisa et Célestine et mesurent 240 pieds de face à la rue Louisa sur 108 pieds de profondeur.

ROUX, AMILCAR Jr. et Mlle A. BERCIER—Taxe de 1880, montant à....5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Massant, France, Célestine et Génie, désignée comme une portion de l'ilet No. 980; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Massant sur 164 pieds de profondeur.

ROBERT, P. J. et GEO. BRAUGHN—Taxe de 1880, montant à....5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Congrès, Elmire, Célestine et Génie, désignée comme une portion de l'ilet No. 1005; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Congrès sur 90 pieds de profondeur.

ROVIRA, ANTOINE—Taxe de 1880, montant montant à....15c
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Indépendance à Jeanne, la Promenade Florida et la rue Industrie, désignés comme l'ilet No. 1612 et 1613.

ROVIRA, ANTOINE — Taxe de 1880, montant à....5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Massant à Lesseps, la Promenade Florida et la rue Industrie, désigné comme l'ilet No. 1616 et 1617; le dit ilet mesure 277 pieds sur 341 pieds.

ROVIRA, ANTOINE— Taxe de 1880, montant à....60c
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété dans la Terre de Prairie, faisant face au Chemin Gentilly, entre Gentilly et le Lac, désignés comme lots Nos. 14, 2, 3, 6, 5, 57 et 8.

ROWALD, GEORGE—Taxe de 1880, montant à....5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Massant à Lesseps, la Promenade Florida et la rue Industrie, désigné comme l'ilet Nos. 1616 et 1617.

ROWLAND, CHARLES — Taxe de 1880, montant à....5c
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues France, Massant, Agriculture et Industrie, désignés comme 11 lots de l'ilet No. 1665; les dits 11 lots mesurent 341 pieds de face à la rue France sur 90 pieds de profondeur.

ROVERA, ANDREW—Taxe de 1880, montant à....5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Pauline, Agriculture et Industrie, désigné comme l'ilet No. 1689; le dit ilet No. 1689 mesure 241 pieds sur 341 pieds.

ROSS, JOSEPH J. — Taxe de 1880, montant à....90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur le Bayou St. Jean, entre le Bayou St. Jean et la rue Champs-Elysées, désignée comme une portion de l'ilet No. 1830; la dite portion mesure 120 pieds de face au Bayou St. Jean sur 319 pieds de profondeur.

ROSELIUS, CHRISTIAN — Taxe de 1880, montant à....60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Louisa, Piété, Force et Vertus, désigné comme l'ilet No. 1225; le dit ilet No. 1225 mesure 341 pieds sur [illegible] pieds.

ROQUILLE, LUDGER — Taxe de 1880, montant à....[illegible]
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Barthélemy, Manuel et Bolivar, désignés comme treize lots de l'ilet No. 2547; les dits treize lots de terre mesurent 156 pieds de face à la rue Jeanne sur 241 pieds de profondeur.

ROTH, ADAM — Taxe de 1880, montant à....5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Tricou, Delery, Ney et Caton, désigné comme l'ilet No. 2760; le dit ilet No. 2760 mesure 300 pieds sur 330 pieds.

ROGAN, CORNELIUS—Taxe de 1880, montant à....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété faisant face au Chemin de Gentilly, coté gauche du lac, désigné comme lot No. 2, le dit lot No. 2 mesure 5 arpents de face au Chemin de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

ROBINSON, HUGH — Taxe de 1880, montant à....$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété faisant face au Chemin de Gentilly, coté gauche du lac, désigné comme lot No. 29, le dit lot No. 29 mesure 5 arpents de face au Chemin de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

ROBINSON, HUGH— Taxe de 1880, montant à....90c
Dix certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Columbia, Musique, Arts et Washington, désignés comme dix ilets de l'ilet No. 5446.

RUTHOLANTI, HY. — Taxe de 1880, montant à....$3 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Union, Bagatelle et Joséphine, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 19 mesure 64 pieds de face à la rue Solidelle sur 150 pieds de profondeur.

ROUSSELOT, DESIRE—Taxe de 1880, montant à....60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre à Milnebourg, la dite portion de terre mesure 120 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur.

RYAN, Mme W.—Taxe de 1880, montant à....$1 30
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Habana, l'Avenue Londres, les rues Force et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1201, la dite portion mesure 34 pieds de face à la rue Habana sur 100 pieds de profondeur.

RABOUIN, ALPHONSE Jr. — Taxe de 1880, montant à....60c
Un certain demi ilet ou huit lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Habana, l'Avenue Londres, les rues Arts et Industrie, désigné comme un demi ou huit lots de terre de l'ilet No. 1569.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue sera reintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur
Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, QUATRIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 15ème jour de decembre A. D. 1881, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec ses intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement de tous les frais.

V[illegible]SOR, D. L.—Taxe de 1880, montant à....$7 20
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Chippewa, Soraparu et Philippe, désignés comme lots Nos. 134, 135, 136, 139 et 140 de l'ilet No. 64, les dits lots Nos. 134, 135, 136, 139 et 140 mesurent 60 pieds 10 pouces de face à la rue St. Thomas sur 120 pieds de profondeur.

VONDERHAAR, FRANK—Taxe de 1880, montant à....$23 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp, Philippe et Première, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 147, les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 45 pieds de face à la rue Magasin sur 96 pieds de profondeur.

VONDERHAAR, FRANK—Taxe de 1880, montant à....$31 60
Deux certains lots de terre et la moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Camp, Magasin et Quatrième, désignés comme lots Nos. 7 et 8 et la moitié du lot No. 9 de l'ilet No. 151, le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Washington et Magasin et mesure, ensemble avec le lot No. 8 et la moitié du lot No. 9, 60 pieds 6 pouces de face à la rue Magasin sur 113 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera reintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24 rue Union.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. F. VOKE[illegible]
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 8 novembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 15ème jour de décembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Philippe et Première, désigné comme lot No. [illegible] dans l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Magnolia sur 12? pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $1 65.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
Conditions: Comptant, ou, soit une partie en tels obligations bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. D. S. VINSER.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 8 novembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi le 15ème jour de décembre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux (2) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Chippewa, Soraparu et Philippe, désignés comme lots Nos. 134 et 135 dans l'ilet No. 64, les dits lots Nos. 134 et 135 mesurent 61 pieds 10 pouces de face à la rue St. Thomas sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat ensemble avec les intérêts, frais et charges connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875, montant à $31 75.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
Conditions: Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. VEUVE F. VONDERHAAR.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 8 novembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi le 15ème jour de décembre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annunciation, Philippe et [illegible], désigné comme lot No. 183 dans l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 31 pieds de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $11 00.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
CONDITIONS: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. C. R. VAN WICKLE.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 9 novembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 15ème jour decembre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux (2) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annunciation, Félicité et St. André, désignés comme lots Nos. 7 et 8 dans l'ilet No. 74, les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 64 pieds de face à la rue Chippewa sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $33 00.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
Conditions: Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JNO [illegible]
[illegible] de Taxes d'Etat, [illegible] 1883.
[illegible] Paroisse d'Orléans.
[illegible] lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], désignés comme lots Nos. 6 et 7 dans l'ilet No. 405, les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 70 pieds de face à la rue Claiborne sur 130 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875, 1877 et 1878, montant à $8 20.
Aucune adjudication sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
CONDITIONS.—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. VEUVE A. F. YENNI.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 9 novembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 15ème jour de décembre 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre et une certaine portion d'un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. André, Ste. Marie, Annonciation et Laurel, désignés comme lot No. 7 et une portion du lot No. 8 dans l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 7 et une portion du lot No. 8 mesurent 43 pieds de face à la rue St. André sur [illegible] pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $49 50.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
Conditions: Comptant, ou soit une partie en tels obligations bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat, de propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, QUATRIEME DISTRICT

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 15ème jour de decembre, A. D. 1882, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

ZACHARIE, JAS. S.—Taxe de 1880, montant à....15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Septième, Sixième, St. Patrick et St. Denis, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 282; le dit lot No. — mesure 10 pieds de face à la rue Septième sur 140 pieds de profondeur.

ZEIGLER, Mlle THERESA—Taxe de 1880, montant à....$2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Roman, Prieur, Première et Jackson, désigné comme ilet No. [illegible].

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera reintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24 rue Union.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JAS. S. ZACHARIE.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle Orléans, 9 novembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 15eme jour de décembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dependent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chesnut, St. Denis, Septième et St. Patrick, dans l'ilet No. 282, la dite portion de terre mesure 10 pieds de face à la rue Septième sur 14 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $5 30.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. PETER ZINN.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 9 novembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi le 15eme jour de decembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dependent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Philippe, Brainard et Jackson, désigné comme lot No. 2 dans l'ilet No. 213, le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 122 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1876, montant à $40 60.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
CONDITIONS.—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants, permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON.
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JNO. J. ZOLLINGER.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle Orléans, 9 novembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 15eme jour de decembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dependent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Quatre (4) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Upper Line et Washington, désignés comme lots Nos. 11, 12, 13 et 14 dans l'ilet No. 440, les dits lots Nos. 11, 12, 13 et 14 mesurent 201 pieds de face à la rue Johnson sur 110 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876 et 1877, montant à $5 50.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.
CONDITIONS—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.